

Commission bancaire, financière et des assurances
A l'attention de M. G. Delaere et de Mme N. Friche
12 - 14, rue du Congrès
1000 Bruxelles

Par recommandé avec accusé de réception

le 28 novembre 2007

Madame, Monsieur,

Cimescaut S.A. – Notifications faites en vertu de l'article 74, § 6 de la loi du 1^{er} avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition

Nous vous écrivons en notre qualité de conseils et mandataires de Cimenteries CBR S.A. et CBR Finance S.A.

Vous trouverez sous ce couvert les notifications faites par Cimenteries CBR S.A. et CBR Finance S.A. relativement aux participations qu'elles détiennent dans la société Cimescaut S.A., cotée sur le marché réglementé Euronext Brussels, conformément à l'article 74, § 6 de la loi du 1^{er} avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition.

Cimenteries CBR S.A. et CBR Finance S.A. détiennent respectivement 14.435 actions avec droit de vote (25 %) et 5.177 actions avec droit de vote (8,49 %), soit au total 33,49 % des actions avec droit de vote, de Cimescaut S.A.

Cimenteries CBR S.A. et CBR Finance S.A. sont réputées agir de concert conformément à l'article 3, § 2 de la loi du 1^{er} avril 2007. Il s'agit en effet de deux sociétés liées au sens de l'article 11 du Code des sociétés.

Pour votre parfaite information, nous joignons en annexe un document indiquant la structure du groupe dont les sociétés notifiantes font partie à la date du 31 août 2007.

La communication visée à l'article 74, § 7 de la loi du 1^{er} avril 2007 est envoyée en parallèle à Cimescaut S.A.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


Matthieu Duplat


François De Bauw

Annexes

Linklaters LLP est une Limited Liability Partnership de droit anglais enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro OC326345. Linklaters LLP est un cabinet d'avocats soumis à la Solicitors Regulation Authority. Le titre de partner (associé), utilisé à propos de Linklaters LLP, se réfère aux membres de la LLP ainsi qu'à certains collaborateurs indépendants ou, en dehors de la Belgique, employés de Linklaters LLP ou d'un cabinet ou entité affilié, auxquels est reconnu un rang équivalent. La liste des membres de Linklaters LLP et des autres personnes désignées comme partner (associé) ainsi que leurs qualifications professionnelles peuvent être consultées au siège social de la LLP, One Silk Street, London EC2Y 8HQ, England ou sur www.linklaters.com. La page www.linklaters.com/regulation contient des informations importantes sur notre statut juridique et réglementaire.

Notre site www.linklaters.com/regulation contient des informations importantes sur notre statut juridique et réglementaire.

A08621873/0.4/28 Nov 2007

ANNEXE 1

La présente notification doit être transmise à la CBFA par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention de Mme N. Friche et de M. G. Delaere.
 rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles

Ce document est aussi disponible en néerlandais et en anglais.

1. Dénomination de l'émetteur des titres avec droit de vote détenus de concert

CIMESCAUT

2. Identité complète de la personne physique ou morale qui détient de concert au 1er septembre 2007 plus de 30 % des titres avec droit de vote de l'émetteur mentionné au point 1

Nom & prénom (ou raison sociale & forme juridique)

Cimenteries CBR SA

a) Personne physique

Adresse : Chaussée de La Hulpe 185

b) Personne morale

1170 Bruxelles

o Numéro d'entreprise

BE. 0 400 465 290

o Personne de contact (Nom & téléphone)

Claire Mingels

02-678.32.58

Téléphone : 02-678.32.11

3. Identité complète de la/des personne(s) physique(s) et/ou morale(s) détenant le contrôle ultime de la personne morale déclarée au point 2. b)

Nom & prénom (ou raison sociale & forme juridique)

Spohn Cement GmbH

a) Personne(s) physique(s)

Adresse : Diekstraat 3

b) Personne(s) morale(s)

D-25870 Norderfriedrichskoog

o Numéro d'entreprise

BE. 0 HRB 1720 (Amtsgericht

Husun, Deutschland

o Personne de contact (Nom & téléphone)

via Dr. I. Schaffernak

HeidelbergCement AG

Téléphone : +49 6221 481

4. Chaîne de contrôle

Cimenteries CBR SA est contrôlée par HeidelbergCement International Holding GmbH et HeidelbergCement AG, cette dernière étant à son tour contrôlée par Spohn Cement GmbH (elle-même dépourvue d'actionnaire de contrôle).

5. Action de concert

La personne morale ou physique reprise au point 2 déclare par la présente notification

agir de concert avec des personnes physiques ou morales qui coopèrent avec l'offrant, avec la société visée ou avec d'autres personnes, sur la base d'un accord formel ou tacite, oral ou écrit, visant à obtenir le contrôle de la société visée, à faire échouer une offre ou à maintenir le contrôle de la société visée (article 3, § 1^{er}, 5^o, a), de la loi du 1^{er} avril 2007).

agir de concert avec des personnes physiques ou morales qui ont conclu un accord portant sur l'exercice concerté de leurs droits de vote, en vue de mener une politique commune durable vis-à-vis de la société en question (article 3, § 1^{er}, 5^o, b), de la loi du 1^{er} avril 2007).

être liée à d'autres personnes physiques ou morales (article 3, § 2, de la loi du 1^{er} avril 2007).

6. Identité des parties agissant de concert

Cimenteries CBR SA est liée à CBR Finance SA, qu'elle contrôle

7. Nombre et pourcentage de titres avec droit de vote détenus par la personne déclarée au point 2

Nombre de titres avec droit de vote détenus 14.435

Pourcentage 25,00 %

8. Annexe(s) à transmettre uniquement à la CBFA

Joindre une copie de l'accord d'action de concert.

9. Date et signature de la personne déclarée au point 2

12 octobre 2007


P. Evrard ~~Spohn Cement GmbH~~ D. Gauthier

Date et signature de la/des personne(s) déclarée(s) au point 3

12 octobre 2007


Spohn Cement GmbH

Diekstraat 3

25870 Norderfriedrichsliik

ANNEXE 2

La présente notification doit être transmise à la CBFA par **lettre recommandée** avec accusé de réception à l'attention de Mme N. Friche et de M. G. Delaere.
☒ rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles

Ce document est aussi disponible en néerlandais et en anglais.

1. Dénomination de l'émetteur des titres avec droit de vote détenus de concert

CIMESCAUT

2. Identité complète de la personne physique ou morale qui détient de concert au 1er septembre 2007 plus de 30 % des titres avec droit de vote de l'émetteur mentionné au point 1

Nom & prénom (ou raison sociale & forme juridique)

CBR Finance SA

a) Personne physique

b) Personne morale¹

o Numéro d'entreprise

BE. 0

o Personne de contact (Nom & téléphone)

Quentin de Nève de Roden

+352 48 18 28 34 49

Adresse : 5, rue Guillaume Kroll

L - 1882 Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Téléphone : +352 48 18 28 34 49

3. Identité complète de la/des personne(s) physique(s) et/ou morale(s) détenant le contrôle ultime de la personne morale déclarée au point 2. b)

Nom & prénom (ou raison sociale & forme juridique)

Spohn Cement GmbH

a) Personne(s) physique(s)

b) Personne(s) morale(s)

o Numéro d'entreprise

BE. 0 HRB 1720 (Amtsgericht

Husum, Deutschland)

o Personne de contact (Nom & téléphone)

Via Dr. I. Schaffernak

HeidelbergCement AG

Adresse : Diekstraat 3

D-25870 Nordfriedrichskoog

Deutschland

Téléphone : +49 6221 481

4. Chaîne de contrôle

CBR Finance SA est contrôlée par Cimenteries CBR SA, qui est elle-même contrôlée par HeidelbergCement International Holding GmbH et HeidelbergCement AG, cette dernière étant à son tour contrôlée par Spohn Cement GmbH (elle-même dépourvue d'actionnaire de contrôle).

5. Action de concert

La personne morale ou physique reprise au point 2 déclare par la présente notification

- agir de concert avec des personnes physiques ou morales qui coopèrent avec l'offrant, avec la société visée ou avec d'autres personnes, sur la base d'un accord, formel ou tacite, oral ou écrit, visant à obtenir le contrôle de la société visée, à faire échouer une offre ou à maintenir le contrôle de la société visée (article 3, § 1^{er}, 5^o, a), de la loi du 1^{er} avril 2007).
- agir de concert avec des personnes physiques ou morales qui ont conclu un accord portant sur l'exercice concerté de leurs droits de vote, en vue de mener une politique commune durable vis-à-vis de la société en question (article 3, § 1^{er}, 5^o, b), de la loi du 1^{er} avril 2007).
- être liée à d'autres personnes physiques ou morales (article 3, § 2, de la loi du 1^{er} avril 2007).

6. Identité des parties agissant de concert

CBR Finance SA est liée à Cimenteries CBR SA, qui la contrôle

7. Nombre et pourcentage de titres avec droit de vote détenus par la personne déclarée au point 2

Nombre de titres avec droit de vote détenus	5.177
Pourcentage	8,49 %

8. Annexe(s) à transmettre uniquement à la CBFA

Joindre une copie de l'accord d'action de concert.

9. Date et signature de la personne déclarée au point 2

12 octobre 2007

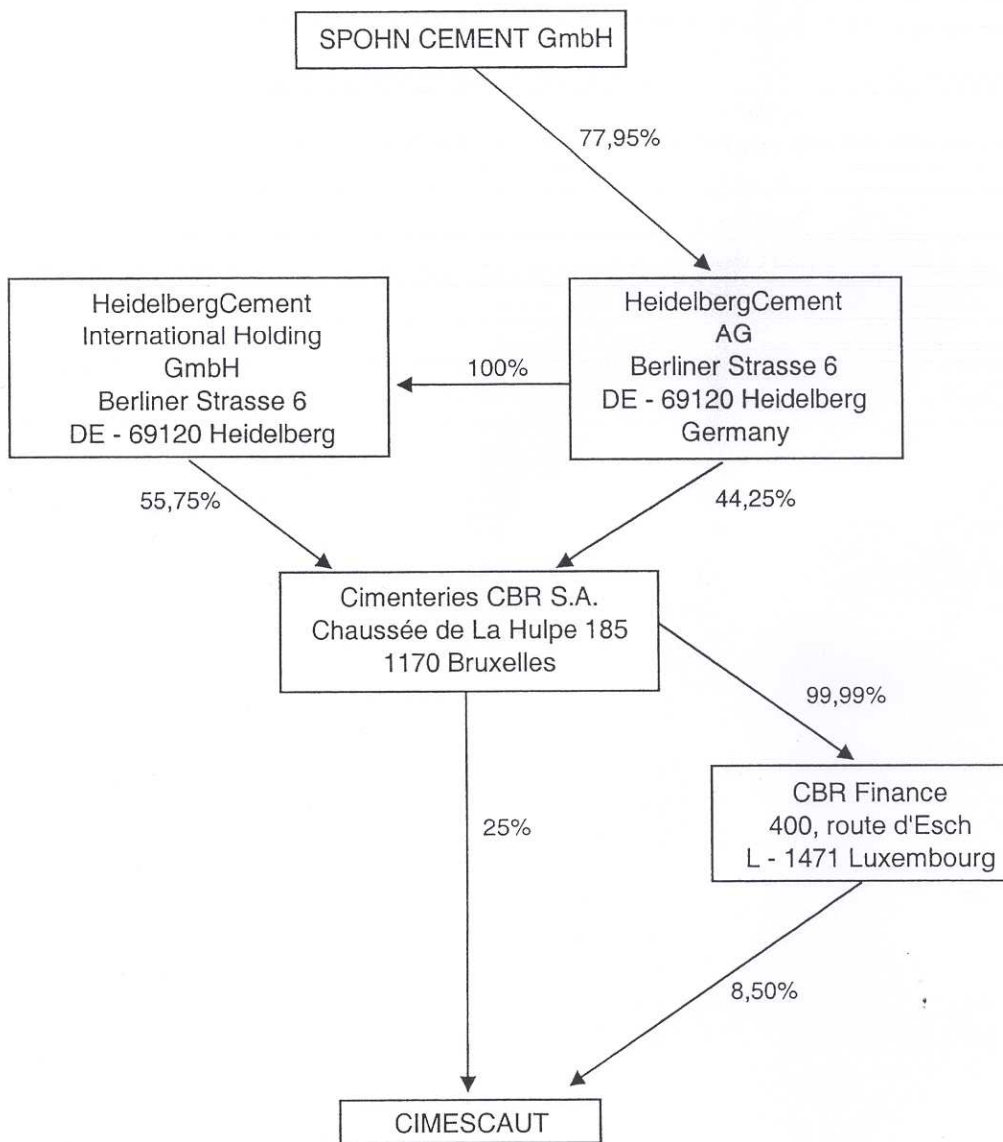
P. Evrard
D. Gauthier

Date et signature de la/des personne(s) déclarée(s) au point 3

12 octobre 2007

Spohn Cement GmbH
Diekstraat 3
25870 Norderrfriedrichsk...

ANNEXE 3



SITUATION AU 31 AOÛT 2007